



# Index égalité professionnelle

# Résultats

Avec un score de 80/100, les HBT démontrent une situation satisfaisante au regard de l'égalité professionnelle mais doivent intensifier leurs objectifs, notamment ceux inscrits dans le cadre de leur plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024, afin de prévenir les situations discriminantes.

Les points forts portent sur :

- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitalier
- le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les points faibles portent sur :

- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels
- le taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.

# Résultats des HBT

## Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes HBT 2024 (au titre des données 2023) :

Index	Taux ou nombre	Points	Pondération
Indicateur 1	3,2	36/40	1
Indicateur 2	8,7	21/30	1
Indicateur 3			0
Indicateur 4	4	7/10	1
Indicateur 5	4	8/10	1
Note finale		72	/90
Note finale après proratisation		80	/100

## Composition de l'index

L'Index, basé sur une échelle totale de 100 points, est composé de 5 indicateurs pour les établissements de plus de 50 agents de la fonction publique hospitalière dont le budget est supérieur à 200 millions d'Euros :

- Indicateur 1 : Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers à catégorie hiérarchique équivalente
- Indicateur 2 : Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels à catégorie hiérarchique équivalente
- Indicateur 3 : Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes
- Indicateur 4 : Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes
- Indicateur 5 : Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

L'index est calculé en additionnant le score obtenu pour chacun des indicateurs que l'établissement doit calculer.

# Engagement de l'établissement

Dans la continuité de l'adoption de son nouveau plan pour l'égalité professionnelle, les HBT s'attachent à réduire les écarts les plus importants entre les femmes et les hommes pour favoriser l'égalité professionnelle.

Dans la mesure où l'index est supérieur à 75 points, l'établissement n'est pas dans l'obligation de publier des mesures correctives.